



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
des Vallées de la Braye
et de l'Anille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260527-20260505-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2026

Délibération N°20260505

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Marolles-lès-Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

Etaient Présents :

Date de convocation
19 mai 2026

Date d'affichage
19 mai 2026

Nombre de conseillers
En exercice 41
Présents 33
Votants 39

Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVEAU GAULARD Justine, DAVID Isabelle, DESILES Mélanie, DOLEUX Evelyne, DUBOIS Virginie, DUPONT Isabelle, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,
MM. BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, FONTAINE Eric, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GAUTHIER Renaud GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, MORIN Sébastien, NASLE Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, **membres titulaires**, M. ISAMBERT Stéphane, **membre suppléant**.

Représentant de la commune de Cogners, M. LEROY Michel, Président de la délégation spéciale, participe sans voix délibérative.

Étaient excusés :

Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à M. FONTAINE Eric
Mme CHAUVEAU Pascale donne pouvoir à M. GAUTHIER Renaud
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. CORBIN Olivier donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. RALUY Hugues donne pouvoir à M. GAULTIER Philippe
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane
Mme NADREAU Olivia
M. POTTIER Louis

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

OBJET : COMMISSIONS APPEL D'OFFRES ET DELEGATION DE SERVICE PUBLIC REGLEMENT INTERIEUR

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2, L1414-3, L1414-4, L1411-5, L1411-6, D1411-3, D1411-4,

Suite à la constitution de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public et en l'absence de dispositions légales et réglementaires, il est préconisé d'établir un règlement intérieur de ces commissions, qui en fixe les règles de de composition, de fonctionnement et d'organisation.

Madame la Présidente donne lecture du projet de règlement intérieur de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

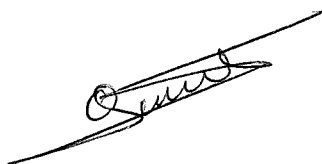
- **ADOpte** le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public, tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 mai 2026

Le secrétaire de séance,

GAUTHIER Renaud



La Présidente,

Françoise LELONG



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS